

Proposition du Conseil administratif du 24 février 2021 en vue de l'ouverture de deux crédits bruts pour un montant total de 4 769 900 francs destinés à l'aménagement de la rue des Rois et à la rénovation du réseau d'assainissement associé, dont à déduire 947 900 francs de recettes, soit un montant total net de 3 822 000 francs, qui se décomposent ainsi:

- Délibération I: 3 902 500 francs brut destinés aux aménagements des espaces publics de la rue des Rois, dont à déduire une recette du fonds d'agglomération de 753 900 francs, soit un montant net de 3 148 600 francs;**
- Délibération II: 867 400 francs brut destinés aux travaux de rénovation du réseau public d'assainissement de la rue des Rois, dont à déduire une recette (remboursement de la TVA et des propriétaires des biens-fonds) de 194 000 francs, soit un montant net de 673 400 francs.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

L'aménagement de la rue des Rois s'inscrit dans la continuité des travaux de la ligne de tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) terminés en 2011. C'est lors de ces derniers que la nécessité de requalifier la rue des Rois a été identifiée comme devant faire partie des mesures d'accompagnement en faveur des piéton-ne-s, de même que la rénovation de son réseau d'assainissement.

Dès lors, une étude de mise en zone 30 km/h de l'ensemble du secteur de la Jonction a été menée, ayant permis le lancement d'un concours d'idées sur la requalification spécifique de la rue des Rois.

Le projet retenu et soumis à la présente demande de crédit concerne le tronçon de la rue des Rois compris entre la rue de la Synagogue et le boulevard de Saint-Georges, y compris le tronçon qui rejoint par l'arrière ledit boulevard côté place du Cirque en passant devant le restaurant La Printanière.

Il y est prévu la rénovation du réseau d'assainissement actuellement en mauvais état et l'aménagement d'un nouvel espace public de qualité apportant une végétalisation conséquente dans lequel tous les modes de déplacements cohabitent en toute sécurité et où les connexions vers les divers équipements publics sont plus visibles et améliorées.

Le projet comprend également la rénovation de la clôture du cimetière des Rois en lien avec la rue.

Exposé des motifs

La rue des Rois est située à la croisée des quartiers centraux de la Ville, tels que ceux des banques, de la Jonction et de Plainpalais. Elle est en permanence et de toutes parts parcourue par de nombreux usagers et usagères se rendant au parc du cimetière des Rois, dans les bâtiments d'habitation ou administratifs, et aux arrêts de transports publics. Elle est un point de convergence et de passage important reliant les commerces et les activités culturelles et artistiques, en plein essor dans le quartier.

Toutefois, la rue des Rois confronte trottoirs globalement étroits et encombrés avec un gabarit de chaussée très large pour le trafic automobile et le stationnement. La vitesse admise de 50 km/h y est inadaptée. La mise en zone 30 km/h du secteur est prévue courant 2021.

La présente demande de crédit vise d'une part à rénover le réseau d'assainissement et d'autre part à offrir un espace public de qualité, qui confirme à la rue des Rois sa fonction de centralité et de trait d'union entre les divers équipements publics et l'amélioration de leurs accès vers les arrêts du TCOB. L'aménagement permet d'apporter de nombreuses plantations et de dégager des espaces de terrasses ou de détente en revêtements perméables.

Description de l'ouvrage

Délibération I – aménagement de la rue et de ses espaces publics et rénovation de la clôture du cimetière

Aménagement

Le concept d'aménagement adopté propose une nouvelle unité spatiale par la création d'un plateau à usage mixte.

L'espace de la rue réaménagé garantit tous les usages, tout en assurant le confort et la sécurité des déplacements en faveur des mobilités douces et une amélioration des itinéraires et connexions vers les divers équipements publics et arrêts TCOB. Il répond ainsi aux exigences du projet d'agglomération cofinancé par la Confédération et offre par là même un lieu de rencontre et de détente aux usagers et aux usagères.

En s'appuyant sur le vide résultant du retrait des bâtiments devant le cimetière et en modifiant le relief de la chaussée par une surélévation ponctuelle à la hauteur du trottoir, un grand plateau est proposé pour assurer une mixité des usages. Sur ce plateau, est disposé un square en revêtement perméable avec de nouveaux arbres et connecte cette nouvelle place à la rue commerçante du boulevard de Saint-Georges via la ruelle diagonale réaménagée en zone piétonne.

Le flux de voitures est désormais canalisé dans un couloir de chaussée distinct des trottoirs, par une cunette sur le côté cimetière et par une bordure granit basse du côté de la place. L'ensemble du plateau est revêtu de différents matériaux tenant compte tant de la commodité des usages que de l'urgence à lutter contre les îlots de chaleur en milieu urbain. Ainsi, une grande partie du plateau est revêtu de matériaux perméables pour faciliter l'infiltration naturelle des eaux de surface. Au pied des immeubles et sur le pourtour extérieur du plateau sont disposés un revêtement en béton clair type trottoir genevois et un bitume teinté en couleur claire pour la zone de roulement.

Un centre de tri sélectif avec des bennes enterrées est installé, ce qui permettra de supprimer les bennes en surface encombrant le trottoir devant le cimetière.

Le gabarit de chaussée proposé de 5,3 m est suffisant pour permettre le croisement de deux véhicules à faible vitesse (camion/voiture) et compatible avec le passage des véhicules du Service d'incendie et de secours (SIS) et du Service Voirie – Ville propre (VVP).

Le stationnement supprimé est compensé dans le parking David-Dufour pour les places horodateurs et dans les parkings GIM pour les places bleues, conformément à la loi sur les compensations.

Végétation

Cadré par une cunette en béton délimitant clairement l'espace piéton de la rue, le projet crée un square central revêtu d'un sol perméable en gravier argilo-calcaire et accueille en son cœur un bassin-fontaine équipé d'un local technique en sous-sol, réalisé en béton armé. Ce bassin en béton, de forme circulaire tronquée en trois-quarts de lune et d'une hauteur d'environ 45 cm pour l'assise, offre un plan d'eau rappelant la proximité du Rhône. Il participera fortement à la convivialité des lieux en offrant un point d'animation et de rafraîchissement auquel s'ajoutent des bancs publics, les terrasses des divers restaurants et la plantation de 27 nouveaux arbres pour proposer un nouvel espace convivial de rencontre, de socialisation et de déambulation.

Une frange végétale prévue devant la clôture grillagée du cimetière des Rois, en remplacement de la haie de buissons opaque, recevra des graminées et des vivaces de petites tailles, se présentant comme une extension du parc sur la rue.

Le cèdre du Liban dont le tronc est situé sur le trottoir, devant la chapelle du cimetière, verra sa zone vitale élargie par un sol perméable de même nature que le revêtement du square central.

Eclairage public

L'éclairage public actuel est partiellement vétuste. Il est prévu de le remplacer par l'installation de 13 nouveaux candélabres de hauteurs variables, 4 m et 6 m, offrant ainsi un éclairage adéquat aux différents usages tout en limitant la pollution lumineuse.

Les luminaires seront équipés de LEDS d'une efficacité énergétique performante, correspondant aux critères actuels de développement durable.

Le projet d'éclairage répondra parfaitement aux principes définis dans le plan lumière dont la révision est en cours d'achèvement. Ainsi, une attention particulière sera portée sur les espaces à éclairer, la qualité de l'éclairage et la compatibilité avec la biodiversité.

Rénovation de la clôture du cimetière

La clôture grillagée existante est dans un mauvais état. Dans le cadre du projet de la rue des Rois, celle-ci sera remplacée par une grille doublée d'une plate-bande végétalisée.

Cette rénovation contribuera à mettre en valeur la façade du parc du cimetière des Rois et à renforcer sa connexion avec la rue.

Délibération II – assainissement

Le réseau d'assainissement des eaux de la rue des Rois est actuellement en régime d'eaux mixtes (unitaire) et s'écoule vers la rue de la Synagogue.

Ce secteur fait partie du bassin versant Plainpalais – place du Cirque et demeure en régime unitaire dans la planification à long terme, conformément au plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

L'analyse caméra de l'état du collecteur de la rue des Rois montre qu'il faut reconstruire le réseau d'eaux mélangées actuellement en mauvais état, conformément au PGEE.

Le nouveau collecteur d'eaux unitaire est d'un diamètre de 40 cm sur une longueur d'environ 235 m et d'une profondeur de 1,5 à 3 m.

Les raccords privés au droit de la rue des Rois seront, suivant leur état, remplacés aux frais des propriétaires.

Adéquation à l'Agenda 21 et aux enjeux climatiques

Le projet est pleinement en adéquation avec l'Agenda 21 et les orientations liées aux enjeux climatiques grâce à la mise en œuvre de différents principes, énumérés ci-dessous. Il s'inscrit dans les objectifs de la Ville de Genève en matière de développement durable.

Les matériaux de démolition sont, dans la mesure du possible, recyclés dans les filières de revalorisation.

Le choix du matériau composant les collecteurs s'est porté sur des éléments en fibre de verre renforcé. Ces éléments présentent de grandes qualités pour l'écoulement de l'eau, une bonne résistance du point de vue structurel et d'abrasion ainsi qu'une facilité de mise en place. Il est prévu d'utiliser de la grave recyclée en centrale pour le remblayage des fouilles.

Tous les nouveaux luminaires sont équipés avec des LEDS, cela favorise une maintenance et des consommations réduites, une grande durée de vie et permet la gestion de l'éclairage tel des abaissements de puissance au creux de la nuit en cohérence avec les orientations du plan lumière. Les nouveaux candélabres sont conformes aux normes environnementales en vigueur pour leur recyclage complet en fin de vie. Les candélabres vétustes sont triés et recyclés selon les filières spécialisées.

L'espace public ainsi réaménagé, plus propice à la marche et à l'usage du vélo, est propre à encourager l'usage de ces modes, conformément aux objectifs directeurs.

Le revêtement perméable de l'espace central favorisera l'infiltration et la réappropriation des eaux pluviales par les végétaux. Enfin, la fontaine et les plantations permettront de lutter contre la chaleur en Ville.

Estimation des coûts

Délibération I – aménagement de la rue et de ses espaces publics et rénovation de la clôture du cimetière

	Fr.
<i>Travaux de génie civil</i>	<i>1 778 300</i>
Installation de chantier	124 000
Démolitions et terrassements	496 800
Revêtements	1 107 000
Signalisation et marquage	50 500

		Fr.
<i>Centre de tri sélectif</i>		134 500
7 conteneurs: 1 verre blanc, 1 verre coloré, 2 papiers/cartons 1 déchets organiques, 1 PET, 1 fer-blanc/alu et 2 goulottes (piles et capsules de café)		
<i>Plantations</i>		307 000
Aménagements extérieurs et plantations		227 100
Arrosage automatique		25 000
Entretien des nouveaux arbres sur cinq ans		43 700
Entretien des autres végétaux sur trois ans		11 200
<i>Divers, installations et équipements</i>		446 700
Eclairage public, installations électriques		128 500
Bornes escamotables		61 000
Constructions béton + local technique + bassin-fontaine		200 000
Mobilier urbain		57 200
<i>Travaux de rénovation des grilles du cimetière</i>		185 500
Démolition et montage	140 ml	13 000
Couches de fondation		7 000
Construction en béton coulé sur place		23 000
Bordures		9 500
Fourniture et mise en place clôture	140 ml	133 000
Divers et imprévus, environ 5%		142 600
Total travaux	5500 m²	2 994 600
<i>Honoraires</i>		
Ingénieur civil		130 100
Architectes		130 000
Architecte paysagiste		42 500
Ingénieur en circulation		43 000
Ingénieurs géomètres		19 500
Huissier judiciaire		10 000
Géotechnique, essais des matériaux		20 000
Total		395 100

	Fr.
<i>Frais secondaires</i>	
Taxes d'autorisation de construire	8 500
Frais de reproduction	16 000
Information et communication	<u>10 000</u>
Total	<u>34 500</u>

Coût total HT de l'aménagement de surface 3 424 200

Calcul des frais financiers délibération I

TVA 7,7% (arrondi) 263 700

Coût total brut TTC de l'aménagement (arrondi) 3 687 900

Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi) 147 500

Intérêts intercalaires: $\frac{(3\ 687\ 863 + 147\ 600) \times 24 \text{ mois} \times 1,75\%}{2 \times 12}$ 67 120

Coût total brut TTC de l'aménagement (arrondi) 3 902 500

Recettes à déduire:

Subvention de la Confédération mesure 30-2

Projet d'agglomération 753 900

Coût total net de la délibération I – Total TTC 3 148 600

Délibération II – rénovation du réseau d'assainissement

Travaux de génie civil 480 000

Installation de chantier 93 000

Collecteurs unitaires, assainissement 387 000

Travaux de génie civil à la charge des propriétaires

Raccordement des biens-fonds privés au collecteur public

(114 200 francs de travaux + 11 500 francs d'honoraires ingénieur civil)

Sous-total génie civil à la charge des propriétaires 125 700

Divers et imprévus, environ 5% 30 300

Total travaux 235 ml 636 000

	Fr.
<i>Honoraires</i>	
Ingénieur civil	80 000
Ingénieur en circulation	20 000
Géomètre	5 000
Géotechnique, laboratoire	<u>10 000</u>
Total	115 000
<i>Frais secondaires</i>	
Frais de reproduction	5 000
Information publique et communication	<u>5 000</u>
Total	10 000
Coût total HT de la rénovation du réseau d'assainissement	761 000
<i>Calcul des frais financiers délibération II</i>	
TVA 7,7% (arrondi)	58 600
<i>Coût total brut TTC de la rénovation du réseau d'assainissement</i>	819 600
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)	32 800
Intérêts intercalaires: $\frac{(819\ 600 + 32\ 800) \times 24 \text{ mois} \times 1,75\%}{2 \times 12}$ (arrondi)	15 000
Coût total brut TTC de la rénovation du réseau d'assainissement (arrondi)	867 400
Recettes à déduire:	
Remboursement des propriétaires des biens-fonds pour le raccordement au réseau public d'assainissement (coût estimé 125 700 francs + TVA = 9700 francs) (arrondi)	135 400
TVA récupérable sur la construction des collecteurs secondaires (761 000 francs HT \times 7,7% TVA) (arrondi)	58 600
Montant total des recettes	194 000
Coût total net de la délibération II – Total TTC	673 400
Total des crédits demandés – délibérations I et II – TTC	3 822 000

Délai de réalisation

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer sous condition de la signature du dossier de cofinancement de la Confédération. Leur durée est estimée à dix-huit mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est fixée au printemps 2023 pour les deux délibérations.

Recettes

Délibération I – travaux d'aménagement

Un montant de 753 900 francs de recettes, provenant de la subvention de la Confédération pour la mesure 30-2 de l'aménagement piétonnier d'accès à la ligne TCOB à la Jonction, est prévu.

Ce montant correspond à la charge de 40% du coût HT, indiqué en décembre 2007 et hors renchérissement, que recevra la Ville de Genève du fonds d'infrastructure à la condition du vote du crédit de réalisation par le Conseil municipal.

Délibération II – remplacement du collecteur unitaire

Les travaux de raccordement des collecteurs privés au nouveau réseau d'assainissement doivent être réalisés dans le cadre de la planification générale des chantiers, afin de s'assurer de leur parfaite exécution sous le domaine public. Ainsi, tous les frais liés à ces raccordements seront engagés par la Ville de Genève, agissant en qualité de maître d'ouvrage, et seront ensuite facturés aux propriétaires privés riverains.

Conformément à l'article 66 de la loi cantonale sur les eaux (L 205 du 5 juillet 1961), les raccordements des biens-fonds privés au réseau public d'assainissement sont à la charge des propriétaires. Ainsi, les montants engagés sont assurés d'être remboursés une fois les travaux achevés. L'estimation financière de ces raccordements plus les honoraires est de 135 400 francs TTC, soit environ 13 branchements.

Le montant de la TVA récupérable est calculé sur le coût total de l'opération de collecteurs, duquel est déduit le montant des travaux liés au raccordement des biens-fonds privés, honoraires compris. Cette déduction est opérée puisque la totalité des travaux liés aux biens-fonds privés fait l'objet d'un remboursement intégral postérieurement à la réalisation des travaux. La TVA récupérable est donc estimée à 58 600 francs pour une assiette de prestations évaluée à 673 400 francs.

Validation technique et financière des projets par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA)

Conformément à l'article 10 des statuts du FIA fixant les compétences du fonds, les projets d'ouvrage et les plans financiers des équipements projetés seront soumis pour approbation, par l'intermédiaire des services de l'Etat (DT-SPDE), au conseil du FIA qui fixera le montant de l'octroi effectivement accordé à la Ville.

La présentation technique du projet, objet de la présente demande de crédit, est réalisée et le projet approuvé (autorisation en force). La présentation financière au conseil du FIA interviendra durant le temps de traitement de la présente demande.

Référence au 16^e plan financier d'investissement (PFI) 2021-2032

Pour la délibération I, l'aménagement de la rue des Rois figure en qualité de projet actif, sous le N° 102.605.10 (page 69) pour un montant de 3 600 000 francs net avec une date de dépôt prévue en 2020.

Pour la délibération II, ce projet figure en qualité de projet actif sous le N° 081.100.02 (page 66) pour un montant de 850 000 francs net avec une date de dépôt prévue en 2020.

Budget de fonctionnement

Delibération I

L'entretien, le nettoyage et l'éclairage public de cet aménagement seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et nécessiteront une charge d'exploitation supplémentaire dont le montant est de 15 000 francs, réparti comme suit:

- 5000 francs par année pour le Service des espaces verts (SEVE), destiné à l'entretien de la végétation;
- 5000 francs par année pour le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), destiné à l'entretien des revêtements;
- 5000 francs par année pour le Service VVP, destiné à la collecte des déchets.

Ces montants seront à provisionner sur les budgets ordinaires de chaque service concerné de la Ville de Genève, soit le groupe 314 pour les trois services.

Délibération II

Les travaux envisagés portent sur le remplacement de canalisations vétustes qui n'entraîne pas de charges supplémentaires d'exploitation.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2015, les charges d'exploitation (budget de fonctionnement) du centre de coût «assainissement des eaux» de l'AGCM sont prises en charge par le FIA à concurrence de la participation forfaitaire de 11 francs TTC, soit 10,20 francs HT par mètre linéaire de collecteur, conformément à la convention d'entretien des réseaux publics d'assainissement liant la Ville de Genève au FIA.

Ainsi, en matière de budget complémentaire, l'AGCM prévoira une somme de 2397 francs, arrondie à 2400 francs HT sur le groupe 314, entièrement compensée par un revenu équivalent provenant du FIA.

Le revenu versé par le FIA à la Ville de Genève, sur le renouvellement du réseau secondaire, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et les amortissements au moyen de 40 annuités, est estimé à 18 000 francs TTC.

Charges financières annuelles

La charge financière de l'investissement net prévu à la délibération I, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et les amortissements au moyen de 10 annuités, se montera à 332 500 francs.

La charge financière de l'investissement net prévu à la délibération II, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et les amortissements au moyen de 40 annuités, se montera à 21 800 francs.

Validité des coûts

L'estimation du coût est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel. Les coûts sont en valeur 2020.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objets: Aménagement des espaces publics de la rue des Rois, remplacement de la grille du cimetière des Rois et rénovation du réseau d'assainissement

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS		
Délibération I – aménagement de la rue et de ses espaces publics et rénovation de la clôture du cimetière	Montant	%
Travaux de génie civil – Centre de tri – Plantations – Divers équipements – Grille du cimetière	2 994 600	76,7%
Honoraires	395 100	10,1%
Frais secondaires	34 500	0,9%
Frais financiers (y compris TVA)	478 320	12,3%
Coût total du projet TTC	3 902 520	100%
Délibération II – rénovation du réseau d'assainissement	Montant	%
Travaux de génie civil (collecteurs et branchements privés)	636 000	73,3%
Honoraires	115 000	13,3%
Frais secondaires	10 000	1,2%
Frais financiers (y compris TVA)	106 400	12,3%
Coût total du projet TTC	867 400	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT			
Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit			
Services bénéficiaires concernés: AGCM (délibérations I et II) et DPBA (délibération I)			
CHARGES	Délibération I	Délibération II	Total
30 - Charges de personnel			
31 - Dépenses générales	15 000	2 400	17 400
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	332 500	21 800	354 300
36 - Subventions accordées			0
Total des nouvelles charges induites	347 500	24 200	371 700
REVENUS	Délibération I	Délibération II	Total
40 - Impôts			
42 - Revenu des biens			
43 - Revenus divers		2 400	2 400
45 - Dédommagements de collectivités publiques			
46 - Subventions et allocations			
Total des nouveaux revenus induits	0	2 400	2 400
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-347 500	-21 800	-369 300

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Délibération I – aménagement de la rue et de ses espaces publics et rénovation de la clôture du cimetière			
Année de vote du crédit par le CM: 2021	861 600	150 000	711 600
2022	1 500 000	300 000	1 200 000
2023	1 500 000	303 900	1 196 100
Totaux	3 861 600	753 900	3 107 700
Délibération II – rénovation du réseau d'assainissement			
Année de vote du crédit par le CM: 2021	300 000		300 000
2022	300 000	100 000	200 000
2023	267 300	84 300	183 000
Totaux	867 300	184 300	683 000

Pour les délibérations I et II, les estimations correspondent à un niveau de projet basé sur un devis estimatif.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire

Une autorisation de construire portant sur les aménagements et les collecteurs a été déposée en 2012 auprès du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE). L'autorisation a été accordée le 6 novembre 2017 avec le délai référendaire courant jusqu'au 5 décembre 2017.

Information publique

Le chantier se déroulera dans une rue passante qui comporte des habitations et des commerces. Les nouveaux aménagements s'inscrivent dans la politique menée par la Ville de Genève pour améliorer la qualité de vie en ville. C'est donc l'occasion d'informer non seulement sur les travaux effectués mais également de rappeler le sens et l'utilité de tels aménagements.

Les supports proposés sont les suivants:

- un panneau de chantier (indiquant le montant des travaux, les noms des entreprises, etc.) installé à chaque extrémité de la rue des Rois;
- un tout-ménage distribué aux riverain-e-s en début de chantier;
- des avis aux riverain-e-s (lettre d'information) distribués lors des grandes étapes de chantier ou lors de changements importants (basculement de la circulation par exemple);

- deux avis payants dans la presse (l'un pour le début des travaux, l'autre en cas de perturbation importante).

A la fin du chantier, une inauguration sera organisée et un triptyque sera publié dans le but de présenter le nouvel aménagement réalisé.

Services gestionnaire et bénéficiaires

Délibérations I et II

Le service gestionnaire est l'AGCM et les services bénéficiaires sont l'AGCM pour l'espace public et la Direction du patrimoine bâti (DPBA) pour la clôture du cimetière.

Délibération II

Le service gestionnaire et bénéficiaire est l'AGCM.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION I (aménagement des espaces publics)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 3 902 500 francs destiné aux aménagements des espaces publics de la rue des Rois dont à déduire une recette de 753 900 francs (subvention de la Confédération pour la mesure 30-2 de l'aménagement piétonnier d'accès à la ligne TCOB à la Jonction), soit un montant net de 3 148 600 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 902 500 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II
(travaux d'assainissement)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 867 400 francs destiné aux travaux de rénovation du réseau public d'assainissement de la rue des Rois, dont à déduire une recette de 194 000 francs (participation propriétaires privés et remboursement TVA), soit un montant net de 673 400 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 867 400 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2062.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexe: plan d'aménagement



IMAGE 5 ANS APRES LA PLANTATION



IMAGE 6 ANS APRES LA PLANTATION



